



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Le 19 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, le 19 janvier 2026 à 18h30, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de Mme Patricia Lacasse, mairesse.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l’article 147 C.M. :

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Leila Copti	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Sylvain Paquette	cons. au poste no : 5
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion, madame Caroline Champoux, Directrice générale et greffière-trésorière.

Ouverture et mot de bienvenue de la mairesse

Les membres présents à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse, qui souhaite la bienvenue à tous.

Constataion de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Les élus présents et votant individuellement de vive voix, renoncent unanimement à l’avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

Adoption de l’ordre du jour

2026-01-14

Après avoir pris connaissance de l’ordre du jour, il est proposé par monsieur Steven Minty appuyé par monsieur Serge Ennis et adopté à l’unanimité des conseillers d’adopter l’ordre du jour pour se lire comme suit :

1. Adoption du budget pour l’exercice financier 2026 ;
2. Adoption du Plan triennal des immobilisations (PTI) 2026-2028.

1. Adoption du budget pour l’exercice financier 2026

2026-01-15

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l’exercice financier 2026;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Leila Copti et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs adopte les prévisions budgétaires 2026 comportant les recettes et les dépenses suivantes :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Le 19 janvier 2026

MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-LACS
BUDGET 2026

	2026
REVENUS	
TAXES	2 964 038.00
TAXES SECTEURS	12 580.00
TAXES DE SERVICES	187 454.00
TOTAL TAXES	3 164 072.00
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	90 851.00
TOTAL TENANT LIEU DE TAXES	90 851.00
TRANSFERTS	
ADMINISTRATION	72 554.00
TRANSPORT	159 382.00
HYGIÈNE DU MILIEU	2 000.00
TRANSFERTS LOISIRS ET CULTURE	12 482.00
TOTAL TRANSFERT	246 418.00
SERVICES RENDUS	
TRANSPORT	64 777.00
HYGIÈNE DU MILIEU	9 000.00
LOISIRS ET CULTURES	5 000.00
TOTAL TENANT LIEU DE TAXES	78 777.00
IMPOSITION DE DROIT	
IMPOSITION DE DROIT	162 500.00
AMENDES ET PÉNALITÉS	7 000.00
TOTAL IMPOSTIION DE DROIT	169 500.00
AUTRES	
INTÉRÊTS	22 000.00
AUTRES REVENUS	37 930.00
TOTAL AUTRES REVENUS	59 930.00
TOTAL DES REVENUS	3 809 548.00
DÉPENSES	
ADMINISTRATION	
LÉGISLATION	143 148.00
ADMINISTRATION	835 450.00
TOTAL ADMINISTRATION	978 598.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
POLICE	225 059.00
SÉCURITÉ INCENDIE	330 975.00
SÉCURITÉ CIVILE	8 470.00
AUTRES	11 310.00
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	575 814.00
RÉSEAU ROUTIER	
VOIRIE MUNICIPALE	1 152 420.00
DÉNEIGEMENT	495 190.00
ÉCLAIRAGE DE RUES	3 525.00
CIRCULATION	5 000.00
TOTAL RÉSEAU ROUTIER	1 656 135.00



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Le 19 janvier 2026

HYGIÈNE DU MILIEU	
COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT MATIÈRES RÉSIDUELLES	294 728.00
COURS D'EAU	2 100.00
ENVIRONNEMENT	118 350.00
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	415 178.00
AMÉNAGEMENT	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉV.	125 238.00
RÉNOVATION URBAINE	-
TOTAL AMÉNAGEMENT, URB. ET DÉV.	125 238.00
LOISIRS ET CULTURES	
LOISIRS	183 384.00
PATINOIRES	18 240.00
PISCINES, PLAGE ET PORTS DE PLAISANCE	500.00
PARCS ET TERRAINS DE JEUX	24 805.00
AUTRES	24 000.00
CULTURES	7 000.00
BIBLIOTHÈQUE	31 500.00
TOTAL LOISIRS ET CULTURES	289 429.00
FRAIS DE FINANCEMENT	
INTÉRÊTS	243 123.00
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	243 123.00
TOTAL DÉPENSES	4 283 515.00
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
AMORTISSEMENT	(560 926.00)
REMBOURSEMENT DLT	99 744.00
ACT. D'INVESTISSEMENT	-
EXCÉDENT DE FONC. AFFECTÉ	(62 600.00)
REMBOURSEMENT FDR	41 364.00
DÉPENSES CONST. À TAXER / POURVOIR	8 451.00
TOTAL DES AFFECTATIONS	(473 967.00)

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. Adoption du Plan Triennal des immobilisations (PTI) 2026-2028.

2026-01-16

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil adopte le plan triennal des immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 comme présenté lors de la séance comme si au long reproduit :

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

2026-01-17

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Le 19 janvier 2026

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par madame Leila Copti et résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance pour ainsi clore l’assemblée ordinaire, il est 19h29.

Je, soussignée Patricia Lacasse, mairesse de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Patricia Lacasse
Mairesse

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière

